



CAHIER DES CHARGES

TEMPS D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE SUR L'APPROVISIONNEMENT DURABLE ET LOCAL DANS LA RESTAURATION HORS DOMICILE

Dans le cadre du programme LEADER Maurienne

Marché public de prestations intellectuelles

Marché passé en application de l'article 30 alinea 8
du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Date limite de dépôt des candidatures : 20 mars 2018

| |
|--|
| ACHETEUR PUBLIC Syndicat du Pays de Maurienne |
| REPRESENTANT Monsieur le Président du Syndicat du Pays de Maurienne, habilité par délibération du Comité syndical du 8/08/2016 |
| ELU RESPONSABLE DE LA CONSULTATION Monsieur Jean-Michel GALLIOZ – Vice-Président en charge de l’Agriculture CONTACTS TECHNIQUES ET SUIVI PRESTATION Monsieur Benoît DINNAT – Chef de projet LEADER Maurienne – circuits.courts@maurienne.fr – 04 79 64 12 48 Madame Ludivine MOULARD – Coordinatrice Culture – culture.patrimoine@maurienne.fr – 04 79 64 12 48 |
| COMPTABLE ASSIGNATAIRE Madame la Trésorière principale – Trésorerie de Saint-Jean-de-Maurienne 422 rue de la République – 73300 Saint-Jean-de-Maurienne 04 79 64 05 78 |

1. OBJET DE LA CONSULTATION

L’[Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture \(FAO\)](#) et [Bioversity International](#) définissent l’**alimentation durable** comme regroupant : « *des systèmes et régimes alimentaires ayant de faibles impacts sur l’environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu’à une vie saine pour les générations présentes et futures. Les systèmes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, les denrées sont culturellement acceptables, accessibles, économiquement équitables et, abordables, nutritionnellement adaptés, sûrs et sains, et permettent d’optimiser les ressources naturelles et humaines.* »

La consultation porte sur la « **Conception et production de temps d’information et d’échange autour de l’approvisionnement local et durable auprès des acteurs de la Restauration Hors Domicile** », dans le cadre du programme européen LEADER Maurienne.

2. CONTEXTE

a. Le programme LEADER Maurienne

Le programme LEADER Maurienne 2017-2020 est basé sur la priorité suivante : « **Valoriser et diversifier les produits alimentaires de nos montagnes** »

Il propose une véritable stratégie alimentaire pour la Maurienne, en s’appuyant sur une agriculture organisée et sur des produits phares. Il place l’alimentation au cœur d’une démarche de valorisation des ressources du territoire. Le Beaufort, l’agneau de montagne - et l’Opinel - sont considérés comme des produits marqueurs identitaires à partir desquels il est possible de diversifier les productions locales (maraichage, vignes, volailles) et d’élargir le panier de produits transformés (ex : confiture, charcuterie...).

Un accompagnement du travail en réseau d’acteurs existants et une construction de circuits courts mieux structurés doivent permettre à la population tant locale que touristique de consommer des produits de qualité, issus du territoire et vendus localement.

La stratégie alimentaire intègre également les aspects de santé, nutrition et environnement (gaspillage, valorisation des déchets) qui seront développés dans le cadre d’actions de sensibilisation.

La mobilisation des acteurs autour d’intérêts concrets et partagés ainsi que l’ancrage du LEADER dans l’économie locale va permettre de réunir tous les ingrédients pour renforcer l’identité du territoire et favoriser l’innovation.

La stratégie alimentaire LEADER Maurienne se décline en **4 axes stratégiques et 5 fiches actions** présentés dans le schéma suivant :

Priorité

Valoriser et diversifier l'offre alimentaire montagne du Pays de Maurienne

Enjeux

Créer les conditions et les synergies favorables au développement d'une « alimentation de territoire »

Conforter les liens économiques et sociaux pour créer de la valeur ajoutée sur le territoire

Axes stratégiques croisés

CONFORTER

Une agriculture de montagne diversifiée et respectueuse de l'environnement

STRUCTURER

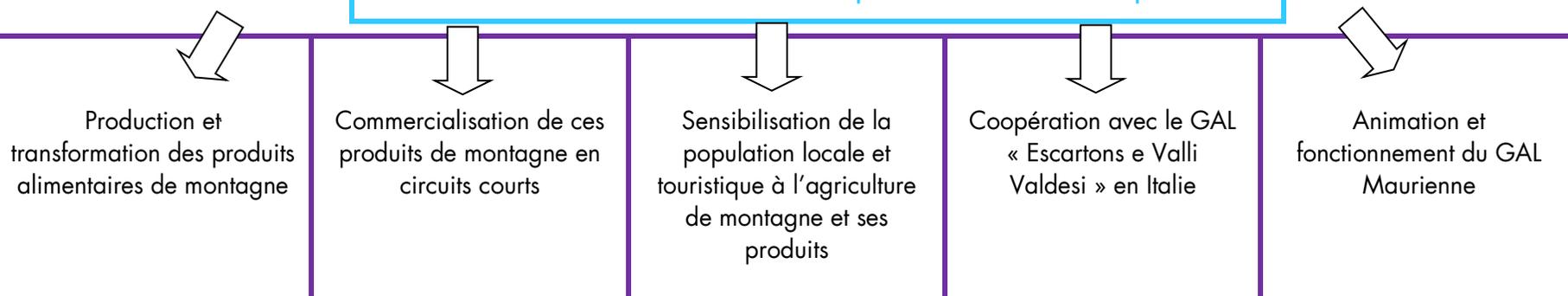
Des circuits courts structurés pour une économie de proximité plus dynamique

CONSTRUIRE

Des réseaux d'acteurs comme vecteur de consommation, de coopération et d'innovation

CULTIVER Une « identité Maurienne » pour une alimentation de qualité

Fiches Actions



Principales réussites attendues

- Une gamme de produits locaux plus large
- Installation de nouveaux agriculteurs
- Création d'outils de transformation collective et/ou individuelle (végétale et animale)
- Renouvellement de l'offre alimentaire locale

- Augmentation des volumes de produits locaux vendus localement
- Une logistique adaptée aux produits locaux et à ses particularités (volumes, saisonnalités, typicité...)
- Actions de sensibilisation, animations culturelles à l'échelle vallée sur le thème de « l'alimentation de territoire »

- Réalisation d'actions conjointes avec d'autres territoires LEADER
- Des rencontres entre acteurs des deux territoires, partages d'expériences constructifs
- Intégration des connaissances acquises dans les initiatives de la Maurienne (ex : variétés anciennes de montagne, arboriculture, viticulture...)

b. La Restauration Hors Domicile (RHD) en Maurienne

En matière d'approvisionnement de la RHD en produits locaux et durables, les initiatives en Maurienne ou plus généralement en Savoie se multiplient.

Pour alimenter la réflexion sur ce thème, le Syndicat du Pays de Maurienne a initié en décembre 2017 une enquête intitulée : « Des produits locaux dans les écoles de Maurienne », auprès des acteurs de la restauration scolaire. Cette enquête a permis de mieux identifier les circuits d'approvisionnement et le fonctionnement global du secteur sur le territoire.

Cette enquête ainsi que divers entretiens avec les acteurs de la RHD ont permis de dresser les constats suivants :

- Des actions ponctuelles sont menées (repas produits locaux, semaine du goût...), mais la question de l'approvisionnement durable et local reste peu traitée dans sa **dimension quotidienne**
- Si les acteurs sont globalement ouverts sur cette question, ils butent souvent sur la **faisabilité** :
 - ✓ Difficulté d'adaptation des marchés d'approvisionnement dans un cadre de commande publique (formulation et recevabilité)
 - ✓ Difficulté d'adaptation des prestataires potentiels à cette commande (manque de diversité de l'offre de produits, faiblesse et irrégularité des volumes de certaines productions, absence d'outil logistique pour l'acheminement des produits)

3. LA PRESTATION ATTENDUE

Afin d'accompagner cette mutation et dans le cadre du programme LEADER Maurienne, le Syndicat du Pays de Maurienne souhaite la tenue de **temps d'information et d'échange autour de l'approvisionnement local et durable** auprès **des élus, professionnels, gestionnaires et financeurs de la RHD** (hôpitaux, maisons de retraite, crèches, cantines établissements scolaires, centres de loisirs, Foyer des Jeunes Travailleurs de St Jean de Maurienne, restaurateurs...).

Le volume et la forme de ces temps d'information et d'échange sont à définir. Ils concerneront aussi bien les acheteurs et cuisiniers que les donneurs d'ordre publics et privés. Ils reposeront essentiellement sur **le récit d'expérience et le témoignage**. Ils pourront également induire des **temps pratiques** (élaboration clauses marchés publics pour privilégier un approvisionnement en circuits courts, cartographie des produits locaux de Maurienne/Savoie avec dégustation, panorama des aides et accompagnements potentiels pour le développement d'un approvisionnement circuits courts...).

La programmation de ces temps (dates, horaires et lieux) devra être élaborée en étroite collaboration avec le Syndicat du Pays de Maurienne.

La conception et la production de supports et messages de communication autour de ces temps sera à la charge du prestataire. Le Syndicat du Pays de Maurienne se chargera de la **diffusion** des supports et messages, à l'aide de ses fichiers et listes de diffusion existants, et avec le soutien du prestataire pour cibler les publics adéquats.

4. LE COÛT

Le coût maximum de la prestation, conception et production comprises, est de **5 000 € TTC**.

5. CALENDRIER PREVISIONNEL

Les temps d'information et d'échange devront se dérouler **entre le 15 avril et le 15 juin 2018**.

6. MODALITES DE PAIEMENT et EXECUTION FINANCIERE

Le règlement sera effectué selon les modalités suivantes :

- 30 % d'acompte au démarrage de la mission
- 70 % (soit le solde) à complète réalisation de la mission

Le règlement s'effectue dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture (cachet de la collectivité faisant foi), par virement au crédit du compte dont les coordonnées auront été fournies par le prestataire.

Les factures doivent être adressées par mail à culture@maurienne.fr avec accusé de réception.

Elles doivent comporter obligatoirement les mentions suivantes :

- 1) Le nom ou la raison sociale du créancier
- 2) La référence d'inscription au répertoire du commerce ou au répertoire des métiers
- 3) Le numéro de SIREN ou de SIRET
- 4) La date d'exécution des services
- 5) Le décompte des sommes dues : nature des services, prix, le cas échéant, quantité
- 6) Le cas échéant, mention des précomptes, retenues et escomptes
- 7) L'indication de la TVA

Le taux des intérêts moratoires dus au titre du dépassement du délai de paiement est celui du taux marginal de la Banque Centrale Européenne majoré de 8 points en vigueur à la date de réception de la facture.

7. DOSSIER DE CANDIDATURE

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **20 mars 2018 à 10h**.

Le dossier de candidature devra être envoyé :

- **Par mail** avant cette date à culture@maurienne.fr
ET
- **Par courrier**, avant cette même date cachet de la poste faisant foi, à l'adresse du SPM

Le dossier devra comporter :

- Une **fiche d'identification**, de forme libre, synthétisant les éléments utiles à l'acheteur public pour appréhender l'activité du prestataire. Le **nom de la personne en charge du marché**, référente pour le SPM, devra être stipulé clairement.
- Une **note méthodologique** : elle devra rendre compte de la vision propre du candidat sur la mission et préciser ce qui lui semble indispensable à sa bonne mise en œuvre, quitte à proposer des éléments qui lui semblent trop peu présents dans le cahier des charges.
- Un **devis détaillé** précisant le volume des temps de sensibilisation proposés, dans la limite d'un montant de 5 000 € TTC.
- Une **grille de références du prestataire** dans le domaine faisant l'objet du marché.

8. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront sélectionnées conformément aux critères de sélection énoncés ci-dessous et avec la pondération suivante :

A. Adéquation avec la demande notée sur 20 pondérée à **60%** détaillant :

- Le contenu et l'originalité de la proposition (/12)
- Les moyens humains affectés à l'exécution du marché (/8)

B. Volume des temps de sensibilisation proposés noté sur 20 pondéré à **40%**, sur la base du devis détaillé. L'offre recevable proposant le volume le plus conséquent obtiendra la note de 20/20. Les autres offres recevront une note diminuant proportionnellement en fonction du volume proposé.

L'offre ayant obtenue la meilleure note globale sur 20 sera retenue.